COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

Date du Conseil Municipal :	**19 janvier 2021**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**63**
Date de convocation :	12 janvier 2021	Nombre de présents :	54
		Nombre de représentés par pouvoir :	4
		Nombre de votants :	**58**
		Nombre d'absents :	5

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, BUONOMO Bernadette, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, GROULT Daniel, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, HUET Véronique, JOUAN Christèle, KERRIOU-CAILLÉ Patricia, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PORÉE Jacques, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à FAUCHE Gérard), CLUZEAU Sébastien (à PREYRE Françoise), PICCOT Paul (à LEMONNIER Stéphane), PROFIT Jean-François (à MONNIER Christelle).

Absents et excusés : BEAUVOIS Sophie, DESNOS François, DEVAUX Anthony, LEROUGE-HAMELET Nelly, PERDRIEL Christian.

Secrétaire de séance : PREYRE Françoise.

M. le Maire informe l'assemblée de la disparition de M. MARIN, conseiller municipal de Beaumesnil jusqu'en 2016 puis de Mesnil-en-Ouche. Dès lors, le Conseil Municipal est invité à se lever pour faire une minute de silence.

M. le Maire précise que la Commune dispose d'un nouveau matériel de diffusion en direct de la réunion. Dès lors, afin de rendre audible toute prise de parole, chaque conseiller est invité à parler dans le micro lors de son intervention.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier.

Le Conseil Municipal indique à M. le Maire que le compte-rendu ne mentionne pas une question de l'assemblée relative à l'insonorisation de la ludothèque de La Barre-en-Ouche. Une correction sera donc apportée au précédent compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport des décisions du Maire

Depuis le 15 décembre, M. le Maire a pris 6 décisions en application de ses délégations :

1/ Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du porche de l'église Notre-Dame des Jonquerets-de-Livet

M. le Maire informe l'assemblée que le porche de l'église des Jonquerets-de-Livet nécessite des travaux importants. Afin de superviser ces travaux, la Commune souhaite missionner un architecte du patrimoine.

Après la réalisation d'une consultation d'entreprises, l'offre du cabinet Marie CARON Architecte a été retenue pour un montant TTC de 5 733 euros. Une décision du maire a été prise en ce sens.

2/ Marché d'entretien des espaces verts

M. le Maire précise que la Commune a lancé un marché public, d'une durée d'une année, afin de faire entretenir les grandes surfaces enherbées de Mesnil-en-Ouche par des entreprises.

Le contrat a été divisé en 5 lots géographiques (regroupant chacun 3 à 4 communes déléguées), afin de favoriser la concurrence et pour répondre aux obligations en la matière.

Le montant annuel maximum du marché public est de 45 568,96 euros TTC.

Des décisions du maire ont été prises en ce sens.

FINANCES

<u>Débat d'orientations budgétaires</u>

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en réunion du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Afin d'introduire le débat, il est présenté devant le Conseil Municipal un état récapitulatif des finances de la Commune pour l'année 2020 par M. le Maire.

Les recettes de fonctionnement tous les budgets confondus sont en baisse de – 2.9 % en 2020 (4 478 480 €).

La dotation globale de fonctionnement est en hausse de 4,5 % en 2020 (1 591 499 €). Un maintien est attendu pour l'année 2021. Toutefois, la Commune devra être vigilante pour les prochaines années car la crise sanitaire pourrait avoir un impact sur les finances de l'Etat.

Une forte diminution des revenus fonciers est constatée (- 20 %) en lien avec l'absence de location des salles des fêtes à partir du mois de mars 2020. Les recettes de logements sont restées stables. Il convient de budgétiser un montant similaire à 2020 pour l'année 2020.

Il est constaté une forte diminution des produits des services et divers (- 17 %) en raison d'une fermeture des établissements scolaires et du centre de loisirs pendant le 1er confinement en 2020.

Un retour à la normale et une révision des tarifs péri et extrascolaires sont envisagés en 2021. La Commune va également poursuivre la vente de matériels communaux inutilisés.

Concernant les recettes fiscales, une stabilité de la fiscalité directe locale est observée (1 499 628 €). Ce montant assez faible est lié à un potentiel fiscal faible. Le lissage des taux d'imposition a également prix fin en 2020. Enfin, une diminution de la part communale du FPIC est à prévoir.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur la fiscalité communale. Toutefois, l'autonomie fiscale de la Commune est en diminution en raison de l'exonération de la taxe d'habitation. Une augmentation des recettes fiscales de 76 000 € est envisageable dans l'hypothèse d'une réalisation d'un parc éolien sur la Commune.

Les dépenses de fonctionnement tous les budgets confondus sont en baisse de – 9,5 % (3 784 120 €). Il est constaté une diminution globale des charges en raison de la crise sanitaire et de l'arrêt de certains services. De plus, des dépenses supplémentaires ont été nécessaires, en raison de la gestion de la crise sanitaire. Une reprise à la normale est espérée pour l'année 2021.

Les charges à caractère général sont également en baisse de – 9,2 % en raison de l'arrêt de certains services (cantines, salles des fêtes, transports collectifs). Il est constaté un ralentissement de l'activité avec un report des dépenses en 2020 (entretien des bâtiments).

Une augmentation des charges de personnel de + 5,2 % est observée. 2 nouveaux postes ont été créés en 2020 (agent polyvalent et animateur ludothèque/coordonnateur enfance-jeunesse). Une prime COVID a été versée en 2020. Une revalorisation de l'enveloppe du CIA a également été appliquée.

Enfin, il est constaté une diminution des autres charges de gestion courante (- 14 %) liée à la crise sanitaire (absence de subvention du collège Jacques Daviel, plus de cotisation au SAPO, diminution de l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus, absence de subvention au budget annexe cabinet médical).

Pour l'année 2021, une diminution de l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus sera poursuivie (50 000 €). Les subventions aux associations ont été impactées par la crise sanitaire en 2020. Enfin, il existe une incertitude sur la subvention au collège pour l'année 2021-2022.

M. le Maire précise que le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire est un débat sans vote.

Décision modificative n°1/2020 sur budget annexe MSAP

M. le Maire indique à l'assemblée que le budget primitif de la Commune a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 mars 2020. A la suite de l'engagement des dernières dépenses au mois de décembre, il est apparu nécessaire d'ajuster les lignes de crédits sur le budget annexe « Maison de services au public ».

En effet, le montant des dépenses de personnel doit être réévalué de 1 191,56 €. Il s'agit de la première année de fonctionnement de ce service dans sa configuration actuelle avec l'agence postale communale ; aussi, le montant précis de frais de personnel avait été légèrement sous-évalué.

Cette augmentation est compensée par une dépense moindre en termes de frais généraux de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1-2020 au budget primitif 2020 du budget annexe MSAP ci-dessous :

Article	Libellé	DM
62871	Remboursement de charges à la collectivité de rattachement	– 1 191,56
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1 191,56
Total dépenses fonctionnement		**0,00**

Autorisation d'intervention du comptable public

M. le Maire explique à l'assemblée que M. le Trésorier de Bernay a proposé à la Commune de faire une présentation de synthèse de la qualité des comptes devant la commission finances ou le Conseil Municipal. Ce dispositif est mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques, qui demande une délibération pour autoriser le Trésorier à faire cette intervention. M. le Maire propose donc de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'intervention de M. le Trésorier de Bernay pour une présentation de synthèse de la qualité des comptes.

Attribution des marchés de restauration de l'église de Saint-Ouen-de-Mancelles (tranches 2-3)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune a lancé un marché de travaux concernant la restauration de l'église de Saint-Ouen-de-Mancelles (tranche n°2 et n°3 : restauration du clos-couvert du chœur, de la sacristie et de la nef) en 2018.

Le marché de travaux comporte 5 lots :
- lot n°1 : maçonnerie / Pierre de taille / Divers
- lot n°2 : charpente / Echafaudage / Menuiserie
- lot n°3 : couverture
- lot n°4 : polychromie
- lot n°5 : vitrail

Suite à la réception de 11 offres le 7 septembre 2018, un premier rapport d'analyse des offres a été rédigé par le maître d'œuvre, Madame Marie CARON, le 11 septembre 2018. Cependant, en raison d'évènements indépendants de la volonté du maître d'ouvrage, le projet a été temporairement interrompu.

Le délai de validité des offres étant expiré, la Commune a demandé le 28 septembre 2020 à chaque candidat ayant déposé une offre de bien vouloir confirmer le maintien de son offre au montant initial, le maintien de son offre avec un montant réactualisé ou le retrait de son offre.

Suite à la réponse de chaque entreprise, un second rapport d'analyse des offres a été rédigé par le maître d'œuvre le 22 décembre 2020.

Dès lors, la commission marchés publics, réunie le 11 janvier 2021, a effectué l'analyse des offres du marché, selon les critères définis lors du lancement de la procédure :

1. Valeur technique des prestations, basée sur un mémoire technique : 60 % (12 points)
2. Prix des prestations : 40 % (8 points)

A l'issue de cette analyse, les notes suivantes ont été attribuées aux candidats :

Lot 1	Candidat 1 TERH MONUMENTS HISTORIQUES	Candidat 2 PIERRE ET PATRIMOINE	Candidat 3 LANFRY
Note technique	9,50 / 12	7,50 / 12	11,50 / 12
Note prix	7,11 / 8	8,00 / 8	7,36 / 8
Note totale	**16,61 / 20**	**15,50 / 20**	**18,86 / 20**

Lot 2	Candidat 1 BOUSSIN-LIEGEAS	Candidat 2 LES MÉTIERS DU BOIS
Note technique	7 / 12	5,5 / 12
Note prix	8 / 8	0 / 8
Note totale	**15,00 / 20**	**5,50 / 20**

Lot 3	Candidat 1 BOUSSIN-LIEGEAS	Candidat 2 UTB
Note technique	9 / 12	7 / 12
Note prix	8 / 8	6,34 / 8
Note totale	**17,00 / 20**	**13,34 / 20**

Lot 4	Candidat 1 ATELIER LEGRAND	Candidat 2 CADET
Note technique	10,50 / 12	10,00 / 12
Note prix	8 / 8	7,61 / 8
Note totale	**18,50 / 20**	**17,61 / 20**

Lot 5	Candidat 1 ART VITRAIL	Candidat 2 ATELIER FORFAIT	Candidat 3 CAMADE
Note technique	7 / 12	11,50 / 12	10 / 12
Note prix	8 / 8	7,38 / 8	6,16 / 8
Note totale	**15,00 / 20**	**18,88 / 20**	**16,16 / 20**

En conséquence, la commission marchés publics a décidé d'attribuer le marché aux candidats suivants et aux prix mentionnés ci-dessous :

Lots	**ENTREPRISE**	Montant de l'offre pour la tranche ferme, compris option en € HT	Montant de l'offre pour la tranche optionnelle 1, compris option en € HT	Montant de l'offre toutes tranches et toutes options en € HT
1	LANFRY	43 269,87 €	38 044,39 €	81 314,26 €
2	BOUSSIN-LIEGEAS	50 726,95 €	44 800,50 €	95 527,45 €
3	BOUSSIN-LIEGEAS	23 871,90 €	25 865,20 €	49 737,10 €
4	ATELIER LEGRAND	13 210 €	6 910 €	20 120 €
5	ATELIER FORFAIT	3 748 €	16 075 €	19 823 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché public aux entreprises :

- LANFRY pour le lot n°1 ;
- BOUSSIN-LIEGEAS pour le lot n°2 ;
- BOUSSIN-LIEGEAS pour le lot n°3 ;
- ATELIER LEGRAND pour le lot n°4 ;
- ATELIER FORFAIT pour le lot n°5.

De plus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le marché public.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

<u>Information sur le déploiement de la fibre optique</u>

Le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique a convié les maires délégués à participer à des réunions de présentation de l'avancement du déploiement de la fibre optique. Le territoire de la Commune Nouvelle étant réparti sur 4 noeuds de raccordement optique (situés à Ajou, La Barre-en-Ouche, Broglie et Montreuil-l'Argillé), une synthèse est présentée devant le Conseil Municipal.

Il est rappelé que le déploiement est effectué par le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique sur l'ensemble du département de l'Eure à l'exception des villes de Louviers et Vernon et de l'agglomération d'Évreux. Le coût global du déploiement est de 260 000 000 €, financés par l'État, la région, le Département, les intercommunalités, le Syndicat Mixte et le délégataire.

Sur le territoire de Mesnil-en-Ouche, les travaux s'étaleront jusqu'en 2022, pour une mise en service prévue au 1er septembre 2022 pour l'ensemble du territoire, à l'exception du secteur de La Barre-en-Ouche programmé en phase 2 donc au 1er septembre 2023.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune n'a pas un rôle de décider dans ce programme mais d'accompagner pour les démarches telles que le repérage des points d'acheminement, les autorisations d'urbanisme et l'élagage des propriétés privées.

Baux emphytéotiques avec Eure Normandie Numérique

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique doit implanter plusieurs équipements : 2 nœuds de raccordement optique (Ajou et La Barre-en-Ouche) et 8 sous-répartiteurs optiques (2 à Ajou, 2 à La Barre-en-Ouche, Beaumesnil, Jonquerets-de-Livet, Landepéreuse et Saint-Pierre-du-Mesnil).

Ces équipements sont généralement implantés sur des emprises foncières appartenant à la Commune. Pour cela, il convient de signer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à titre gratuit. M. le Maire propose de l'autoriser à signer ces baux avec M. le Président du Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la conclusion de baux emphytéotiques d'une durée de 99 ans à titre gratuit avec le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique pour l'implantation de nœuds de raccordement optique et de sous-répartiteurs optiques sur des propriétés communales et d'autoriser M. le Maire à signer les baux et tous les documents afférents à ce dossier.

Dispositif « conseiller numérique »

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat a lancé un appel à manifestations d'intérêt intitulé « conseillers numériques ». La volonté est de déployer sur l'ensemble du territoire des personnes capables d'accompagner les habitants dans la prise en main des outils numériques.

M. le Maire indique que ce programme semble tout à fait cohérent avec :
- le profil de la population de Mesnil-en-Ouche, dont une part importante est en situation de fragilité ou vieillissante,
- la politique de la Commune Nouvelle de favoriser l'accès aux droits et l'ouverture culturelle,
- l'arrivée prochaine de la fibre optique sur le territoire.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire acte de candidature pour la Commune Nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire acte de candidature à l'appel à manifestations d'intérêt intitulé « conseillers numériques », d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le représentant de l'Etat, d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement d'un agent, pour un contrat de deux ans, pour assurer cette fonction et d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à la création de ce service et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal souhaite savoir si le conseiller numérique et le référent RGPD exercent les mêmes fonctions. M. le Maire répond que le délégué à la protection des données désigné par la Commune dans le cadre d'un groupement de commandes piloté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie est l'entreprise DATA VIGI PROTECTION.

Le conseiller numérique n'aura pas vocation à conseiller la collectivité mais à accompagner les habitants.

COHÉSION SOCIALE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation du projet d'aménagement de l'îlot de l'Ancienne Poste

M. le Maire précise que les différents projets de territoire ont constaté un ensemble d'indicateurs de fragilité sur Mesnil-en-Ouche :

La part des + de 65 ans actuellement de 22,2 % pour MeO contre 18,6% pour la France Métropolitaine
Une part de propriétaire importante avec des logements essentiellement en T4 ; pour les plus âgés d'entre eux, la charge de l'entretien du bâti n'est plus possible tant sur le plan physique que financier.

Face à l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population, les lieux de vie des personnes âgées doivent être adaptés à leurs besoins.

Suite au croisement de différentes données, le Département de l'Eure a émis un avis favorable pour la création d'une résidence autonomie de 40 places (15 T1 bis et 10 T2) sur la commune déléguée de La Barre-en-Ouche.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Par ailleurs, la situation préoccupante de l'offre médicale sur notre commune est un enjeu majeur pour la population. La commune travaille sur un projet de pôle santé afin de réunir l'ensemble des professionnels de santé dans un même lieu (6 cabinets médicaux et paramédicaux). Stratégiquement située en centre-bourg, à proximité de la pharmacie et de la résidence autonomie, cette infrastructure rendra plus attractif le territoire pour de possibles nouveaux professionnels. Le pôle santé doit être en lien direct avec la place de la Mairie afin de compléter de façon visible l'offre de services présente au coeur du bourg de La Barre-en-Ouche, en renforçant la continuité entre la place de la Mairie, le pôle socio-culturel, la boulangerie et l'église.

En parallèle, le foyer Val André (*Association Jules Ledein*), acteur reconnu sur le secteur médico-social dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, travaille sur un projet de création de logements pour 12 résidents (3 T4, 1 T1 et 1 espace pour les professionnels).

Ce projet a pour objectif principal d'offrir aux résidents un accompagnement différent dans un centre-bourg. Cela donnera la possibilité d'accéder aux commerces et aux lieux de socialisation, avec des hébergements adaptés, des espaces individuels, accompagnés par des professionnels du foyer de vie. L'intégration, la citoyenneté et la cohésion sociale sont les fondements de cette démarche inclusive.

Cette espace doit également accueillir des circulations automobiles et piétonnes ainsi que du stationnement dans le but de restructurer et désengorger le centre-bourg de La Barre-en-Ouche.

Ces quatre projets, menés en commun, doivent s'intégrer dans un cadre de vie qui répond aux axes définis par les différentes démarches engagées par Mesnil-en-Ouche : programme de revitalisation des centres-bourgs, projet d'aménagement et développement durables (PADD) ainsi qu'à court terme le Plan Local d'Urbanisme. Ils doivent prendre place sur l'îlot de l'Ancienne Poste situé à proximité immédiate de la place de la Mairie. Les emprises prévues pour accueillir ce projet sont les suivantes :

Le projet de construction d'une résidence autonomie, de logements inclusifs, d'un pôle santé et d'espaces publics répond pleinement à l'objectif de revitalisation de centres-bourgs. Il vise en effet à implanter des équipements ouverts au public et des logements en plein centre-bourg. Ces logements, destinés à une population faiblement mobile, doivent être implantés au plus près des commerces et services.
La commune a sollicité la SILOGE, bailleur social du département de l'Eure, pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet de construction « Résidence autonomie, inclusion, pôle santé ». Le programme est défini avec les partenaires du projet à savoir :

- Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche
- Association Jules Ledein
- Professionnels de santé
- Département
- Siloge
- EPF de Normandie

<u>Cession de parcelles à l'Etablissement Public Foncier de Normandie</u>

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, pour permettre la réalisation du projet de construction d'une résidence autonomie, de logements inclusifs, d'un pôle santé et d'espaces publics, le Conseil Municipal a acté la cession d'emprises foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Cette procédure permet l'intervention de l'EPFN pour la démolition des bâtiments inoccupés avec un financement à hauteur de 75 % au titre du fonds friche.

Il indique que la procédure est la suivante :
- vente des parcelles à l'EPFN,
- démolition des bâtiments,
- facturation à la Commune du coût de démolition des bâtiments diminué de 75 % de subvention,
- rachat des parcelles vierges par la Commune au prix initial de vente à l'EPFN.

Antérieurement, l'EPFN achetait les parcelles aux communes au prix de l'estimation des Domaines et les revendait ensuite au même prix. Pour éviter des avances de trésorerie inutiles, l'EPFN effectue désormais les transactions à l'euro symbolique. M. le Maire propose donc de délibérer pour modifier la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2020 en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition de la portion orientale de la parcelle située 1 rue de l'Ancienne Poste – La Barre-en-Ouche – 27330 MESNIL-EN-OUCHE, cadastrée 041-AB-83, d'une superficie de 800 m², auprès de la Commune et constituer une réserve foncière dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser ;

- de donner son accord pour la vente à l'EPFN de la portion orientale de la parcelle cadastrée 041-AB-83 au prix de 1 €(hors frais) ;

- de demander l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition de la parcelle située 9 place de la Mairie – La Barre-en-Ouche – 27330 MESNIL-EN-OUCHE, cadastrée 041-AB-194, d'une superficie de 24 m², auprès de la Commune et constituer une réserve foncière dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser ;
- de donner son accord pour la vente à l'EPFN de la parcelle cadastrée 041-AB-194 au prix de 1 €(hors frais) ;
- de demander l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition des parcelles situées 27 rue de l'Eglise – La Barre-en-Ouche – 27330 MESNIL-EN-OUCHE, cadastrées 041-AB-82 et 041-AB-140 , d'une superficie de 2 823 m², auprès de la Commune et constituer une réserve foncière dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser ;
- de donner son accord pour la vente à l'EPFN des parcelles cadastrées 041-AB-82 et 041-AB-140 au prix de 1 € (hors frais) ;
- de demander l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition de la parcelle située 14 Grande rue, cadastrée 041-AB-122, d'une superficie de 75 m², auprès de la Commune et constituer une réserve foncière dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser ;
- de donner son accord pour la vente à l'EPFN de la parcelle cadastrée 041-AB-122 au prix de 1 €(hors frais) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente avec l'EPFN, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches ;
- de solliciter le soutien financier de l'EPFN et du Conseil Régional de Normandie pour les travaux de démolition dans le cadre du fonds friche ;
- de s'engager à apporter sa part de financement sur les travaux de démolition;
- de s'engager au rachat des immeubles acquis par l'EPFN dans un délai de 5 ans, au prix de 1 € pour chaque propriété, majorée des frais d'acte inhérents aux cessions et acquisitions.

QUESTIONS DIVERSES

Distribution des gazettes

Le Conseil Municipal souhaite connaître la date de distribution de la Gazette du Pays d'Ouche. M. le Maire précise que les gazettes sont en cours de distribution par La Poste.

Association Amicale des Élus du Territoire de Mesnil-en-Ouche

M. le Maire informe l'assemblée que l'Association Amicale des Élus du Territoire de Mesnil-en-Ouche a pour but de créer des liens et de former les élus. Suite à la crise sanitaire, l'assemblée générale a été dans l'incapacité de se réunir. Dès lors, il convient de désigner un nouveau bureau, composé de 4 nouveaux élus. M. le Maire invite les éventuels volontaires à se rapprocher de la présidente. En l'absence de candidats, la dissolution de l'association devra être prononcée.

Vaccinations contre la COVID-19

M. le Maire précise à l'assemblée qu'une procédure relative à la vaccination a été élaborée par les services de la Commune afin de rappeler aux habitants où sont localisés les lieux de vaccination sur le territoire (ex : hôpital de Bernay) et d'indiquer le numéro de téléphone permettant de réserver un rendez-vous.

Concernant la mobilité, si une personne est en situation d'incapacité de se déplacer, le travailleur social de la Commune pourra proposer des solutions (ex : ACCES).

La séance est clôturée à 21h30.